

Lyon, le 29 octobre 2018

L'inspecteur d'académie
directeur académique des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et messieurs les directrices et directeurs d'écoles
Mesdames et messieurs les professeurs des écoles,
institutrices et instituteurs
s/c Mesdames et messieurs les inspectrices et inspecteurs
de l'éducation nationale

académie
Lyon
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Rhône

Objet : Mise à disposition de la Polynésie française des personnels enseignants du 1^{er} degré spécialisés - Rentrée d'août 2019

Réf. : Note de service n° 2018-122 du 15 octobre 2018 - B.O.E.N n° 39 du 25 octobre 2018.

J'attire votre attention sur la publication au B.O.E.N. n° 39 du 25 octobre 2018, de la note de service n° 2018-122 du 15 octobre 2018, concernant la mise à disposition de la Polynésie française des personnels enseignants du 1^{er} degré spécialisés titulaires du CAEI/CAPSAIS/CAPA-SH/CAPPEI pour la rentrée scolaire d'août 2019 :

Rappel du calendrier pour le dépôt des dossiers :

- l'enseignant(e) télécharge le dossier à l'adresse : www.education.gouv.fr/SIAT , puis
- transmet son dossier signé et accompagné des pièces justificatives à son inspectrice ou inspecteur de l'éducation nationale (IEN) de circonscription avant le **06 novembre 2018**,
- l'IEN de circonscription émet un avis, une appréciation détaillée et motivée puis transmet les dossiers à la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) du Rhône avant le **08 novembre 2018**,
- la DSDEN adresse le dossier complet avec l'avis des supérieurs hiérarchiques à l'enseignant(e) avant le **09 novembre 2018**,
- l'enseignant(e) adresse la totalité de son dossier, exclusivement par voie dématérialisée, sur l'application MAD accessible à l'adresse suivante : <http://mad.ac-polynésie.pf> et disponible **du 30 octobre 2018 au 12 novembre 2018**.

Les enseignant(e)s qui seront sélectionnés devront en informer leur administration (bureau DPE 1 à la DSDEN du Rhône) en adressant une copie de leur acceptation de la proposition d'affectation en Polynésie française.

Pour l'inspecteur d'académie
directeur académique des services de l'éducation nationale
et par délégation
le secrétaire général,


Bruno Dupont

Division des personnels
enseignants du premier
degré public

Bureau DPE 1
Mobilité et actes collectifs

2018-2019
Affaire suivie par
Véronique PETIT
Téléphone
04 72 80 68 63
Télécopie
04 72 80 68 12
Courriel
ce.ia69-dpe1@
ac-lyon.fr

21 rue Jaboulay
69309 Lyon
CEDEX 07